

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département de l'organisation scolaire

Créteil, le 15 septembre 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par : Anne TANGUY

à

Tél : 01 57 02 64 97
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées
Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et Messieurs les principaux de collèges
Madame la cheffe du service académique d'information
et d'orientation
Pour attribution

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne
Pour information

Circulaire n°2021-072

Objet : Application STS-Web – année scolaire 2021-2022

- PJ : annexe 1 : Rappel des fonctionnalités de l'application STSweb ;
annexe 2 : Calendrier des campagnes de mise à jour de l'application STSweb ;
annexe 3 : Rappel des éléments réglementaires relatifs aux ORS des personnels exerçant dans les établissements du second degré et aux modalités d'attribution des dispositifs indemnitaires pouvant être installés dans l'application STSweb.
annexe 4 : Mise en œuvre du professeur référent de groupe d'élèves

La campagne initiale pour la remontée des données issues de l'application STS-Web est ouverte **du 17 septembre au 15 octobre 2021**.

La saisie des informations relatives aux services des personnels, destinée à alimenter la base relais académique et permettre la mise en paye des heures supplémentaires et des indemnités diverses, peut être mise en œuvre au plus tôt, dès la fin des ajustements de rentrée.

Au-delà de la collecte des informations liées aux modes d'organisation des enseignements, je tiens à souligner la nécessité de renseigner de façon précise cette application qui constitue un outil de référence pour les services académiques et ministériels. Vous veillerez particulièrement, à la bonne saisie des données concernant la répartition des effectifs d'élèves, notamment lors de la constitution des groupes d'élèves.

Toute difficulté technique doit être signalée par le biais de la saisie d'un ticket PASS.

Je vous demande de veiller au calendrier établi pour valider, une fois l'ensemble des informations enregistrées, la répartition de service de tous les enseignants pendant la campagne de transfert informatique. Aucune campagne de mise à jour STS ne pourra être à nouveau ouverte une fois votre validation effectuée.

Mise en oeuvre de la fonction de professeur référent de groupes d'élèves :

Le décret 2021-1101 du 20 août 2021 modifiant le décret 93-55 du 15 janvier 1993 complété par la note de service du 23 août 2021 institue une fonction de professeur référent de groupes d'élèves sur le cycle terminale du lycée général et technologique. Cette fonction peut compléter ou remplacer la fonction de professeur principal selon l'organisation choisie par l'établissement. Elle est rémunérée par une part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation (ISOE) qui devra être saisie dans STS-WEB.

Cette possibilité d'instituer une fonction de professeur référent de groupe d'élèves est ouverte dès cette rentrée scolaire. Je vous informe toutefois que le ministère ne nous a pas communiqué la date de livraison de la mise à jour technique de l'application STS-WEB permettant cette saisie. Vous recevrez un courriel dès que ce sera possible.

Les services du DOS restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette campagne et je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces opérations.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
de l'académie de Créteil

Mehdi CHERFI